

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	4
I. LES SERVICES CORRECTIONNELS AU MSP	5
II. DESCRIPTION DU MANDAT	6
1. <i>Origine du mandat</i>	6
2. <i>Objectifs du mandat</i>	7
3. <i>Les clients et les parties prenantes</i>	8
III. CADRE THÉORIQUE	8
1. <i>La notion d'évaluation</i>	8
2. <i>L'évaluation de l'implantation d'un programme</i>	10
IV. MÉTHODOLOGIE GÉNÉRALE	11
V. RÉSULTATS DU STAGE	12
1. <i>L'intervention</i>	12
1.1. <i>Raison d'être</i>	12
1.1.1. <i>Historique de l'intervention</i>	12
1.1.2. <i>Évaluation des besoins</i>	13
1.1.3. <i>Modèle de problématique</i>	15
1.2. <i>Cibles et objectifs du programme</i>	18
1.2.1. <i>Les cibles</i>	18
1.2.2. <i>Les objectifs du programme</i>	19
1.3. <i>Clientèles cibles</i>	20
1.4. <i>Nature de l'intervention</i>	20
1.5. <i>Description des activités</i>	21
1.5.1. <i>Modèle processuel : Dépistage et référence</i>	21
1.5.2. <i>Modèle processuel : Évaluation et sensibilisation</i>	23
1.5.3. <i>Modèle processuel : Traitement des personnes contrevenantes</i>	24
1.5.4. <i>Modèle processuel : Maintien des acquis</i>	25
1.6. <i>Les intrants du programme</i>	25
1.7. <i>Les extrants du programme</i>	26
1.8. <i>Les effets du programme</i>	26
2. <i>La stratégie d'évaluation</i>	29
2.1. <i>Objectifs et portée de l'évaluation</i>	29
2.2. <i>Méthode d'évaluation</i>	29
2.3. <i>Questions d'évaluation</i>	29
2.4. <i>Les indicateurs d'évaluation</i>	30

#307767012

2.5.	<i>Sources d'information</i>	30
2.6.	<i>Méthodes de collecte des données</i>	30
2.6.1.	Revue de dossiers	31
2.6.2.	Revue des bases de données et du profil statistique du programme	31
2.6.3.	Entrevue avec des personnes-ressources clés	31
2.7.	<i>Méthodes d'analyse</i>	32
2.7.1.	Analyse statistique	32
2.7.2.	Analyse qualitative	32

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES 33

31 OCT. 2014

INTRODUCTION

Pour l'obtention de la Maîtrise en administration publique, option pour analyste, de l'École nationale d'administration publique (ENAP), les étudiants doivent effectuer un stage d'une durée de quinze semaines dans un milieu professionnel. Ce stage donne l'occasion aux étudiants de mettre en pratiques les connaissances théoriques acquises au cours de leur formation. C'est dans ce cadre que j'ai été sélectionné par le Ministère de la Sécurité publique pour effectuer un stage du 13 janvier 2014 au 25 avril 2014 au sein de la direction des programmes.

C'est ici l'occasion d'exprimer ma profonde gratitude à Madame Hélène Simon, directrice de programmes, pour avoir accepté de m'accueillir au sein de sa direction et de me donner ainsi l'opportunité de faire mes premiers pas en évaluation de programmes. Je témoigne également ma profonde gratitude à madame Audrey Ouellet, conseillère à la direction des programmes, et superviseuse du stage pour m'avoir guidé et avoir accepté de partager avec moi ses expériences. A madame Claire Bard, conseillère en évaluation de programmes au Ministère, je vous suis très reconnaissant d'avoir partagé avec moi votre vaste expérience en évaluation de programmes et vos réflexions très constructives. Mes remerciements vont également à l'endroit de toute l'équipe de la direction de programmes pour leur agréable accueil ainsi que le climat de travail qu'ils ont su créer pour faciliter mon intégration. Je remercie également monsieur Moktar Lamari, professeur à l'ENAP qui a accepté de diriger ce stage et dont les conseils techniques m'ont été d'une aide inestimable.

Ce rapport présente les étapes de la réalisation du stage : la connaissance de l'organisation, la recension des écrits, la méthodologie utilisée et les résultats obtenus.

I. LES SERVICES CORRECTIONNELS AU MSP

Le Ministère la Sécurité publique (MSP) a été établi par la *Loi sur le ministère de la Sécurité publique*, et a la responsabilité d'élaborer et de proposer au gouvernement des politiques relatives à l'incarcération et à la réinsertion sociale de détenus. Il est notamment chargé de l'application de la *Loi sur le système correctionnel du Québec*.

C'est à la Direction générale des services correctionnels (DGSC) que revient le mandat d'assurer la garde des personnes qui lui sont confiées et leur suivi dans la communauté jusqu'à la fin de leur peine. Le mandat est défini comme suit :

- Éclairer les tribunaux en leur fournissant des rapports présenticiels ou tout autre renseignement demandé ;
- Administrer les décisions rendues par les tribunaux dont la garde des personnes condamnées à des peines inférieures à deux ans et le suivi des mesures dans la communauté ;
- Soutenir la réinsertion sociale des personnes contrevenantes ;
- Assurer la garde des personnes prévenues.

Les services correctionnels sont assurés au sein de 18 établissements de détention et de 18 directions des services professionnels correctionnels (DSPC) en plus d'une vingtaine de points de service en région. Le réseau correctionnel est divisé en trois grandes régions : Montréal, l'Est-du-Québec et l'Ouest-du-Québec. Chacune de ces régions est sous la responsabilité d'une direction générale adjointe.

La Direction générale adjointe aux programmes, à la sécurité et à l'administration (DGA-PSA) est l'une des quatre directions générales adjointes de la DGSC. Elle exerce un rôle de conseil et d'expertise auprès du sous-ministre associé, des directeurs généraux adjoints ainsi que des gestionnaires de la DGSC. Elle soutient la DGSC, notamment en matière de

conseil à l'organisation, de sécurité, de programmes et de recherche en matière correctionnelle, et enfin, de conseil en matière de gestion.

Au sein de la DGA-PSA, la Direction des programmes (DP) assume le rôle d'expertise-conseil concernant l'ensemble des activités et des interventions relatives au développement des programmes correctionnels, à la prestation de services ainsi qu'à l'évaluation des personnes contrevenantes et des prévenus. Par ailleurs, la DP est responsable du partenariat et du soutien à la réinsertion sociale et des relations avec les autres ministères et organismes du gouvernement.

Dans le cadre d'un partenariat avec le Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), la DP a développé le programme d'intervention auprès des personnes contrevenantes de l'Établissement de détention de Percé (EDP) dans la perspective d'offrir des services spécialisés en délinquance sexuelle aux agresseurs sexuels en détention. Ce programme a commencé ses activités en mai 2010.

À mi-parcours, la DP a été mandatée par la sous-ministre adjointe pour évaluer ce programme. Ainsi, ce présent cadre propose une stratégie d'évaluation adaptée non seulement au stade d'avancement du programme, mais aussi aux besoins d'information du MSP.

II. DESCRIPTION DU MANDAT

1. Origine du mandat

Le programme d'intervention auprès des personnes contrevenantes de l'EDP offre des services spécialisés aux délinquants sexuels en détention. Il est né d'un partenariat entre le MSP et le MSSS aux termes duquel, d'une part, le MSP assure la garde des contrevenants dans un établissement qui respecte toutes les normes de sécurité en vigueur, malgré l'encadrement de type minimal qui y est privilégié. En particulier, le MSP s'occupe du dépistage à l'établissement de détention d'origine du contrevenant et de la référence de la clientèle potentielle auprès de l'EDP. Par ailleurs, le ministère prend en charge la sensibilisation des personnes référées une fois arrivées à l'EDP, en

collaboration avec les intervenants du MSSS, et du maintien des acquis après la prise en charge thérapeutique par le MSSS.

D'autre part, le MSSS est chargé de concevoir et d'offrir les services spécialisés en délinquance sexuelle. Il s'agit d'administrer une thérapie qui répond aux besoins spécifiques de la clientèle.

Après près de quatre années d'opération du programme, le MSP souhaiterait en évaluer son implantation dans la perspective de tirer des leçons susceptibles de l'aider à améliorer son fonctionnement et par ricochet sa performance globale. Dans cette optique, certaines initiatives ont été prises récemment en vue d'évaluer certains aspects dudit programme. Ce présent projet s'inscrit en continuité avec ces initiatives.

2. Objectifs du mandat

Cette évaluation vise à apprécier la mise en œuvre du programme par le Ministère de la Sécurité publique (MSP), pour les aspects qui relèvent exclusivement de sa compétence. Il s'agit principalement de porter un jugement sur la mesure dans laquelle les composantes du programme, à la charge du ministère, ont été exécutées conformément à ce qui avait été planifié.

L'examen des critères (atteinte de la cible, conformité opérationnelle) d'évaluation considérés dans ce mandat doit fournir des réponses aux trois questions suivantes :

1. Est-ce que le programme atteint les clientèles cibles ?
2. Dans quelle mesure les activités réalisées et les extrants produits sont-ils conformes à ce qui avait été planifié ?

In fine, les constatations associées à ces trois questions conduiront à l'appréciation de la réussite de l'implantation des composantes du programme sous la responsabilité du MSP. La réalisation du mandat conduit à la production d'un devis d'évaluation.

3. Les clients et les parties prenantes

Les clients du mandat sont les autorités du MSP et les gestionnaires responsables du dossier. Le terme « autorité » désigne la sous-ministre associée, tandis que le terme « gestionnaire » désigne les directeurs responsables du dossier.

L'évaluation de l'implantation du programme d'intervention auprès des personnes contrevenantes de l'EDP s'intéresse à la période qui s'étale de l'accueil des premières personnes à l'EDP le 17 mai 2010 au 31 mars 2013.

Il est important de souligner que seules les composantes du programme sous la responsabilité du MSP entrent dans le champ de cette étude. À savoir, le dépistage et la référence, la sensibilisation et le maintien des acquis après le programme thérapeutique *stricto sensu* qui relève exclusivement du MSSS.

Par ailleurs, le mandat d'évaluation ne vise pas à recommander le renouvellement d'un quelconque financement au profit du programme, encore moins l'arrêt des activités du programme.

En revanche, il doit permettre d'apprécier globalement la conformité de la mise en œuvre par rapport au plan initial.

III. CADRE THÉORIQUE

Dans le domaine de l'évaluation de programmes, comme dans la plupart des disciplines en sciences sociales, les définitions des concepts ne font pas consensus. Aussi, conviendrait-il, d'emblée, de cerner quelques notions de façon à éclairer notre démarche proposée.

1. La notion d'évaluation

Plusieurs définitions de l'évaluation ont été proposées dans la littérature sur le sujet (voir par exemple Ridde et Dagenais, 2009; Champagne et ses collaborateurs, 2009). Comme

le souligne Perret (2009), la plupart de ces définitions mettent l'accent sur l'idée de la mesure des effets du programme. Par effets nous entendons les changements occasionnés par le programme sur ses cibles, c'est-à-dire les résultats du programme. Dans cette lignée, Suchman (1967) conçoit l'évaluation comme « la détermination (basée sur des opinions, des documents, des données objectives ou subjectives) des résultats obtenus par une activité qui avait été établie pour accomplir un ou des buts quelconques ». Même, si elle a le mérite de souligner la diversité des sources d'information du processus évaluatif, cette définition n'en restreint pas moins l'évaluation à la simple mesure de résultats.

Weiss (1972; 1998a) étend le champ de l'évaluation à l'étude du fonctionnement du programme. Pour l'auteur, l'évaluation est « l'appréciation systématique du fonctionnement et (ou) des résultats d'un programme ou d'une politique en fonction de critères explicites ou implicites, de façon à contribuer à l'amélioration du programme ou de la politique ». En cela, Weiss rejoint Perret (2009) qui soutient en substance que l'évaluation doit chercher à comprendre les mécanismes par lesquels le programme produit ses effets. Et selon Perret (2009), cela passe par l'analyse du fonctionnement des activités du programme dans son contexte.

Le caractère systématique de la démarche évaluative, tel que mis en évidence par Weiss (1972; 1998a), mérite qu'on s'y attarde. En effet, l'évaluation se veut une démarche rigoureuse et méthodique. Pour ce faire, elle met à contribution des techniques et méthodes empruntées au domaine de la recherche sociale. Ainsi, Rossi et ses collègues (2004) définissent l'évaluation comme l'utilisation de « méthodes de recherche des sciences sociales pour analyser systématiquement l'efficacité des programmes d'intervention sociale d'une façon adaptée à leur environnement politique et organisationnel, et de manière à éclairer l'action sociale en vue de l'amélioration des conditions sociales ».

Dans notre approche nous appréhendons l'évaluation comme une démarche méthodique et rigoureuse de collecte de données factuelles sur le fonctionnement et (ou) les effets d'un programme en vue de montrer comment celui-ci fonctionne dans la réalité et (ou)

quels sont les changements qu'il produit. Les constatations et les recommandations issues de l'évaluation serviront à éclairer la prise de décision et à orienter l'action vis-à-vis du programme dans le sens de son amélioration. La crédibilité et la fiabilité des résultats de l'évaluation sont tributaires de la rigueur et de la pertinence de la méthodologie utilisée, d'où l'intérêt d'y accorder une attention.

2. L'évaluation de l'implantation d'un programme

Dans le cycle de vie d'un programme, l'implantation correspond à sa mise en œuvre effective. Selon Wholey (2004), l'implantation fait référence à toutes les activités qui concourent à l'opérationnalisation du programme une fois planifié. Il s'agit donc de la traduction du plan en opérations concrètes. En d'autres termes, l'implantation consiste en la coordination des ressources, des activités et des acteurs du programme en vue de produire les extrants et les résultats attendus du programme dans un contexte donné.

Plusieurs terminologies existent pour désigner l'évaluation de l'implantation : évaluation du processus; évaluation de la mise en œuvre; évaluation formative et analyse de l'implantation pour ne citer que celles-là. Toutes ces appellations partagent une idée commune : celle de comprendre et de décrire le fonctionnement des composantes du programme en lien avec le contexte particulier de sa mise en œuvre. De façon générale, cette évaluation vise à examiner les écarts entre les opérations du programme sur le terrain et le plan initial. La finalité est d'éclairer la prise de décision sur les améliorations à apporter le cas échéant.

Toutefois, il existe certaines nuances qui distinguent plusieurs types d'évaluation de l'implantation.

Champagne et al. (2009) proposent une typologie qui se veut très inclusive. D'abord, *l'analyse de la transformation de l'intervention* (type1-a) vise, selon les auteurs, à expliquer comment l'interaction dynamique entre le programme et son contexte peut changer la forme, l'envergure et parfois même la nature du programme. Ce type

d'évaluation de l'implantation s'intéresse à la façon dont le programme s'adapte à son contexte au fil de son évolution.

Ensuite, *l'analyse des déterminants contextuels du degré de mise en œuvre de l'intervention* (type 1-b) a pour objectif, d'expliquer les écarts qui existent entre le programme tel qu'il a été conçu et planifié et son implantation (op. cit). L'intérêt de cette approche réside dans le fait qu'elle « aide à comprendre les variations observées dans le degré de mise en œuvre d'une intervention ou dans le niveau d'intégralité de son implantation » (Yeaton et Seachrest, 1985 dans Champagne et al., 2009).

Par ailleurs, Champagne et ses collaborateurs (2009) distinguent *l'analyse de l'influence de la variation dans l'implantation sur les effets observés* (type 2). Selon ces auteurs, ce type d'analyse s'intéresse plus à comprendre comment les variations de l'implantation du programme influencent les résultats de celui-ci. Cette approche permet ainsi de s'assurer qu'on n'attribue pas indûment les résultats observés à un programme dont la mise en œuvre ne correspond pas effectivement à l'intention initiale de ses concepteurs.

Enfin, *l'analyse de l'influence de l'interaction entre le contexte d'implantation et l'intervention sur les effets observés* (type 3) s'attache à « expliquer les variations des effets observés à la suite de l'introduction de l'intervention » (op cit).

IV. MÉTHODOLOGIE GÉNÉRALE

J'ai eu recours à différentes sources de données afin de mener à bien la collecte d'information nécessaires à l'élaboration du cadre d'évaluation. Notamment :

- Des entretiens avec les responsables du programme au sein MSP;
- Les publications du MSP;
- Les notes de services;
- Orientations gouvernementales en matière d'agression sexuelle;
- Plan d'action gouvernemental 2008-2013 en matière d'agression sexuelle;
- Les correspondances relatives à l'implantation du programme;

- Les rapports d'implantation;
- Autres documents pertinents relatifs aux renseignements contextuels et historiques sur le programme.

V. RÉSULTATS DU STAGE

1. L'intervention

Préalablement à la présentation de l'évaluation, il est nécessaire de bien décrire le programme évalué afin de dégager sa logique d'intervention. Les prochaines sous-sections le programme selon ses éléments essentiels : la raison d'être, les cibles et les objectifs du programme, la nature de l'intervention, la description des activités, les intrants, les extrants et les effets attendus du programme.

1.1. Raison d'être

La raison d'être réfère au bien-fondé du programme, c'est-à-dire les motifs qui légitiment l'existence du programme. Elle est envisagée, dans la plupart des cas, sous l'angle d'une problématique. Par ailleurs, comme l'indique Marceau et al. (2008), la raison d'être doit s'intéresser également à l'appréciation de la nécessité de l'intervention gouvernementale plutôt que de l'action volontaire des agents privés.

1.1.1. Historique de l'intervention

Les actions et initiatives du gouvernement du Québec visant à réduire l'incidence de la délinquance sexuelle et à faciliter la réinsertion sociale des auteurs d'agressions à caractère sexuel en détention, ont pris un tournant décisif à partir de 1995, avec la publication du rapport *Les agressions sexuelles: STOP*. Ce rapport souligne, entre autres, l'inexistence ou l'inadéquation de services spécialisés en délinquance sexuelle auprès de la clientèle des agresseurs sexuels au moment de la détention. Dans la foulée de ce rapport, en 2001, sous la responsabilité du Ministère de la Santé et des Services sociaux,

les *Orientations gouvernementales en matière d'agression sexuelle* et le plan d'action qui s'y rattache ont été rendus publics, offrant une série de mesures prioritaires pour contrer les agressions sexuelles. Notamment, la nécessité de pallier le manque de traitements en matière d'agression de nature sexuelle dans les établissements de détention du Québec a été reconnue.

De plus, l'implantation en février 2007 de la Loi sur le système correctionnel du Québec, consacre le développement de programmes en milieu carcéral comme un moyen d'offrir un éventail de services dans un cadre structuré plus cohérent au sein même des établissements de détention. Cette orientation a été réaffirmée dans le nouveau *Plan d'action gouvernemental en matière d'agression sexuelle (2008-2013)*.

C'est dans ce cadre que le gouvernement du Québec, après avoir étudié différents scénarios, a annoncé la réouverture de l'EDP le 21 février 2008, en lui confiant une mission d'évaluation et de traitement des délinquants sexuels incarcérés. Cette initiative est une première au Canada. Aucune autre province n'offre des services spécialisés en délinquance sexuelle dans un établissement dédié. Par ailleurs, aucun programme de traitement ciblant les courtes sentences n'est offert.

L'EDP a démarré officiellement ses activités le 17 mai 2010 et offre un programme intensif d'environ six mois à une clientèle volontaire d'agresseurs sexuels.

1.1.2. Évaluation des besoins

Les besoins ou les problèmes sont généralement conçus comme un écart entre une situation vécue et une situation souhaitée (Marceau et al., 2008). Pineault et Develuy (1995) utilisent des indicateurs sociaux pour mettre en évidence des tendances, qui permettent un jugement de l'amélioration ou de la détérioration des situations suivies. C'est cette approche que nous adopterons.

Déjà en 1993, une enquête réalisée par Statistique Canada indiquait que 34% des Québécoises de 18 ans et plus ont été victime d'au moins une agression sexuelle depuis qu'elles ont l'âge de 16 ans (Statistique Canada, 1993). Plus récemment, un rapport du MSP en 2006, portant sur 2004, ajoutait qu'un homme sur six sera victime d'une agression sexuelle au cours de sa vie (MSP, 2006). Par ailleurs, selon ce rapport, plus de 80% des victimes des agressions sexuelles sont des femmes.

D'autre part, depuis 2002, le MSP produit un portrait des infractions sexuelles au Québec. En 2012, selon ce portrait :

Malgré la baisse de la majorité des indices liés aux infractions sexuelles au Québec depuis dix ans, l'année 2012 a connu une hausse de 6 % du taux d'infraction par 100 000 habitants, qui passe de 61,8 à 65,5. En nombre absolu, les organisations policières de la province ont enregistré 343 infractions sexuelles de plus qu'en 2012.

Toutefois, bien qu'il existe des mesures coercitives privatives des libertés des agresseurs sexuels, des études ont démontré que ces agresseurs sexuels présentent l'un des taux de récidive les plus élevés (Aubut et coll., 1993 ; Grossman et coll., 1999). Ainsi, il est pertinent, pour réduire l'incidence des agressions sexuelles, de prévenir les risques de récidive.

Au Québec, la plupart des personnes condamnées à des peines d'incarcération pour un délit de nature sexuelle font l'objet de sentences de moins de deux ans. Chaque année, près de 300 personnes se retrouvent dans les établissements de détention du Québec pour ce type de crimes, comparativement à environ 140 personnes dans les institutions fédérales ou les personnes purgent des peines de 2 ans et plus. Bien qu'il existe depuis longtemps au Service correctionnel du Canada un programme offrant des services spécialisés aux délinquants sexuels en détention, ce n'est qu'en 2008 que le programme d'intervention auprès des personnes contrevenantes de Percé a été initié et ses premiers pensionnaires ont été reçus le 17 mai 2010.

1.1.3. Modèle de problématique

Le modèle de problématique permet de cerner le problème à l'origine de l'intervention. Il met en lumière les interactions entre les différents facteurs ou les causes de celui-ci. La modélisation aide à identifier les cibles sur lesquelles le programme doit agir pour résoudre le problème (Marceau et al., 2008).

La délinquance sexuelle est un phénomène complexe. Ses causes sont multiples et les motivations qui poussent à agresser sexuellement ou, de façon générale à commettre un délit de nature sexuelle, sont diverses.

Plusieurs théories ont été proposées pour expliquer ce problème (Finkelhor, 1984 ; Finkelhor et Ajari, 1986 ; Hall et Hirshman, 1992 ; Marshall et Barbaree, 1990 ; Pithens, 1990 ; Pithens et collab., 1988). Ces théories convergent plus ou moins vers des facteurs criminogènes qui présentent des similitudes. Finkelhor (Finkelhor, 1984 ; Finkelhor et Araj, 1986) proposa un modèle quadrifactoriel pour tenter de cerner la dynamique causale de la pédophilie. Un premier facteur mis en lumière par l'auteur est celui de la congruence émotionnelle. Selon l'auteur, la préférence des pédophiles pour les enfants traduit la perception d'infériorité qu'ils ont d'eux-mêmes vis-à-vis des adultes qu'ils côtoient. Ainsi, la compagnie des enfants, qui leur manifestent plus ou moins de l'intérêt, leur confère un sentiment d'estime de soi doublé d'une perception de contrôle et de pouvoir qu'ils n'auraient pas avec des adultes. C'est cette adéquation entre les caractéristiques de l'enfant et les besoins affectifs du pédophile, désignée par le concept de congruence émotionnelle, qui contribue à expliquer la pédophilie.

Ensuite, un deuxième facteur considéré par Finkelhor, est l'excitation sexuelle pédophilique ou cette attirance sexuelle à l'égard des enfants telles qu'établies par une évaluation phallométrique. Par ailleurs, le principe même de la préférence sexuelle déviante comme facteur des agressions sexuelles en général est corroboré par Hall et Hirshman (1992) et Marshall et Barbaree (1990). En effet, Hall et Hirshman (1992) incluent, dans leur modèle de l'agression sexuelle des enfants, la préférence sexuelle à

l'égard des enfants comme l'un des facteurs influents. De leur côté, Marshall et Barbaree (1990), dans leur tentative d'explication des agressions sexuelles visant les femmes, ont également souligné la préférence sexuelle pour des activités sexuelles coercitives impliquant une femme non consentante. Cette préférence sexuelle déviante semble donc être un facteur important dans la commission éventuelle d'une agression sexuelle.

Finkelhor identifie un troisième facteur, à savoir « l'obstruction du processus par lequel un homme parvient à obtenir des gratifications sexuelles avec des personnes adultes consentantes ». Cette obstruction proviendrait de l'absence d'habiletés sociales nécessaires pour accéder à de tels partenaires (Segal et Marshal, 1985). Cette déficience des habiletés sociales est aussi considérée comme facteurs criminogènes par Hall et Hirshman (1992). Par ailleurs, Marshall et Barbaree (1990) ajoutent, dans leur modèle des agressions sexuelles visant les femmes, que cette personnalité antisociale est caractérisée par des comportements impulsifs, des sentiments d'hostilité et un manque d'empathie à l'égard d'autrui.

Enfin, le quatrième facteur du modèle quadrifactoriel de Finkelhor, qui rejoint Marshall et Barbaree (1990), consiste en une désinhibition qui permet la concrétisation du comportement pédophilique en particulier ou de l'agression sexuelle en général, y compris celles visant les femmes. Plusieurs sous facteurs ont été classés dans cette catégorie : l'alcool (Barbaree et collab., 1983) ; la pornographie (Malamuth et Check, 1983) ; les affects négatifs (Proulx, McKibben et Lusignan, 1996) et les distorsions cognitives (Sundberg, Barbaree et Marshall, 1991).

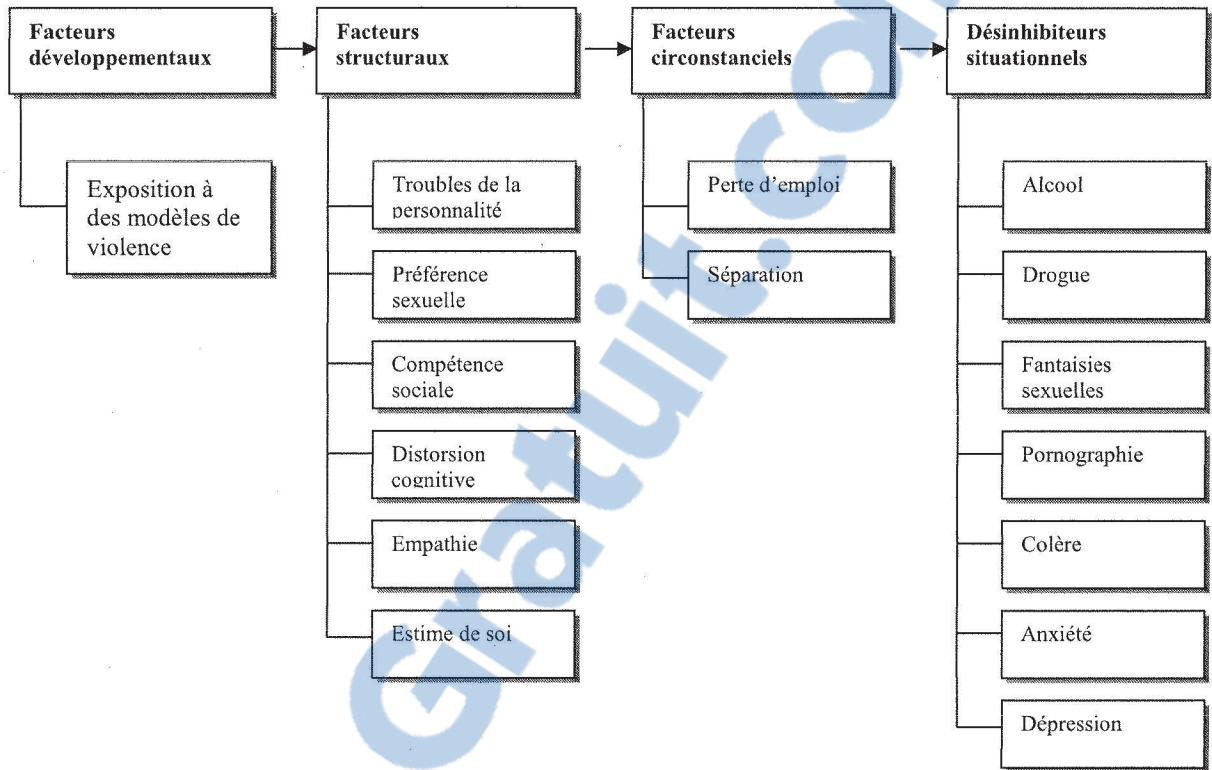
Au-delà de ces facteurs criminogènes mis en exergue par Finkelhor, Hall et Hirshman (1992) apportent des éclairages complémentaires. En effet, en plus des préférences sexuelles déviantes et des distorsions cognitives, qui selon l'auteur justifient ces activités sexuelles incriminées, Hall et Hirshman (1992) mentionnent des désordres affectifs (colère, dépression, anxiété) et des troubles de la personnalité. Par ailleurs, Marshall et Barbaree (1990) ajoutent que des facteurs biologiques (neurologiques ou endocriniens) pourraient expliquer les agressions sexuelles visant en particulier les femmes.

De son côté, Pithens (Pithens, 1990 ; Pithens et collab, 1988), a voulu au-delà d'une simple exposition des déterminants des agressions sexuelles, comme on le constate dans les modèles précédents, expliquer le processus de passage à l'acte en mettant en évidence les liens séquentiels entre ses différents facteurs. Dans cette perspective, l'auteur conçoit avec ses collaborateurs un modèle de prévention de la récidive qui intègre quelques facteurs identifiés plus haut. Selon ce modèle, le mécanisme causal de l'agression sexuelle commence par une situation à risque très élevé, c'est-à-dire un affect négatif. Ainsi, l'incapacité à maîtriser cette situation à risque élevé conduit l'individu à cultiver et à manifester des fantasmes sexuelles déviantes qui correspondent au deuxième maillon de la chaîne. Ensuite, toujours selon ce modèle, le troisième élément de la séquence, en occurrence des distorsions cognitives, vient justifier et autoriser l'agression sexuelle qui sera finalement planifiée et exécutée par l'individu ce qui constitue la fin de la séquence délictuelle.

Proulx et ses collaborateurs (Proulx et al. 1999a, Proulx et al., 1999b) quant à eux, ont conduit deux études empiriques visant à caractériser les typologies d'agresseurs respectivement des femmes et des enfants reposant sur la séquence délictuelle. Il s'agissait pour les auteurs de dénouer les mécanismes causaux qui sous-tendaient la séquence délictuelle spécifique aux différents types d'agresseurs sexuels. Ces études ont montré que « la diversité des types de modus operandi et des types de profils de personnalité des agresseurs sexuels des enfants (et des femmes) semble peu compatible avec les modèles généraux proposés » plus haut. En conséquence, les auteurs ont proposé un modèle incluant des variables selon plusieurs dimensions. Ce modèle, de notre point de vue a l'avantage d'intégrer la plupart des variables qui influence aussi bien la commission de l'agression sexuelle et la récidive après un traitement.

Notre modèle de problématique procède d'une adaptation de leur proposition.

Figure 1 : Modèle de problématique adapté du modèle du processus de passage à l'acte chez les agresseurs sexuels de femmes et d'enfants (Proulx et al, 1999)



1.2. Cibles et objectifs du programme

1.2.1. Les cibles

Selon Marceau et al. (2008), la cible est une situation jugée insatisfaisante et que l'on cherche à transformer par une intervention publique.

L'approche cognitivo-comportementale adoptée par le programme de Percé, et qui sera expliquée plus en détail dans la section sur la nature de l'intervention, est basée sur la prémisse selon laquelle tout changement de comportement désirable doit passer par une transformation de la manière de penser des individus (Brown et al., 2005). Dans cette perspective, ce programme vise comme cible directe *le niveau de connaissance et de sensibilisation des détenus à l'égard des problématiques d'agression sexuelle*. Les extraits du programme concourent, en première instance, à aider les détenus à prendre connaissance de leur problématique criminogène.

Ensuite, la cible intermédiaire dans le viseur du programme est *la responsabilisation des détenus dans la prise en charge volontaire de cette problématique* par des actions concrètes. En d'autres termes, une fois l'étape de la conscientisation franchie, les détenus sont censés être capables d'agir sur les causes à l'origine de leurs agissements délictuels.

Enfin, la cible ultime principale selon la logique du programme est la *Récidive des délinquants sexuels ayant participé au programme, après leur libération*. Toutefois, ce programme s'inscrivant dans la droite ligne de la philosophie de réinsertion sociale qui sous-tend les actions du MSP à l'égard des personnes contrevenantes en général, et des délinquants sexuels en particulier, une autre cible ultime est définie comme *la réinsertion sociale des délinquants sexuels ayant participé au programme après avoir purgé leur sentence*.

1.2.2. Les objectifs du programme

Les objectifs correspondent à l'ampleur souhaitée des changements sur la situation cible en conséquence de la mise en œuvre de l'intervention publique (Marceau et al. 2008). Idéalement, ces objectifs doivent être chiffrés pour faciliter subséquemment la mesure de leur atteinte.

Sur la base de la documentation du programme et des entrevues avec les personnes ressources, trois principaux objectifs ont été identifiés pour le programme:

- Sensibiliser les agresseurs sexuels incarcérés dans un établissement de détention au Québec sur leur problématique criminogène, dans la perspective de les amener à prendre en charge individuellement leur propre problématique;
- Réduire les risques de récidive;
- Favoriser la réinsertion sociale des délinquants sexuels une fois en liberté.

1.3. Clientèles cibles

Les clientèles du programme sont des détenus condamnés à des sentences de moins de 2 ans pour des délits de nature sexuelle. Ils proviennent des autres établissements de détention du Québec. En règle générale, ils sont dépistés, sélectionnés et référés au programme de traitement sur la base d'une évaluation du risque à l'aide d'un outil actuarial, le Statique-99, et d'une évaluation de la motivation minimale. La durée de leur sentence doit être au moins égale à dix mois pour permettre un séjour minimal de six mois à l'EDP, compte tenu du temps nécessaire au transfert et au retour à l'établissement d'origine à partir duquel la libération sera éventuellement accordée.

1.4. Nature de l'intervention

Le programme offre, sur une base volontaire, des services spécialisés en délinquance sexuelle à une clientèle hétérogène présentant des niveaux de risque statique variés. Il s'appuie sur le modèle de la thérapie cognitivo-comportementale.

Brown et al. (2005) définissent la thérapie cognitivo-comportementale comme une intervention thérapeutique intégrée permettant de cerner notre mode de pensée et nos sentiments par rapport à un événement (cognition), ainsi que notre réaction à ces pensées et sentiments (comportement). D'un côté, selon les auteurs, c'est notre interprétation des événements et la façon dont nous y réagissons qui exercent une influence sur nous, plutôt que les événements eux-mêmes. Ainsi, tout individu peut remplacer la pensée inadaptée par une réflexion adaptative. De l'autre côté, la thérapie comportementale, quant à elle, mise sur la responsabilisation du client à l'égard du changement et se fonde sur le principe voulant qu'il soit possible de remplacer un comportement indésirable par d'autres plus souhaitables (*op. cit.*).

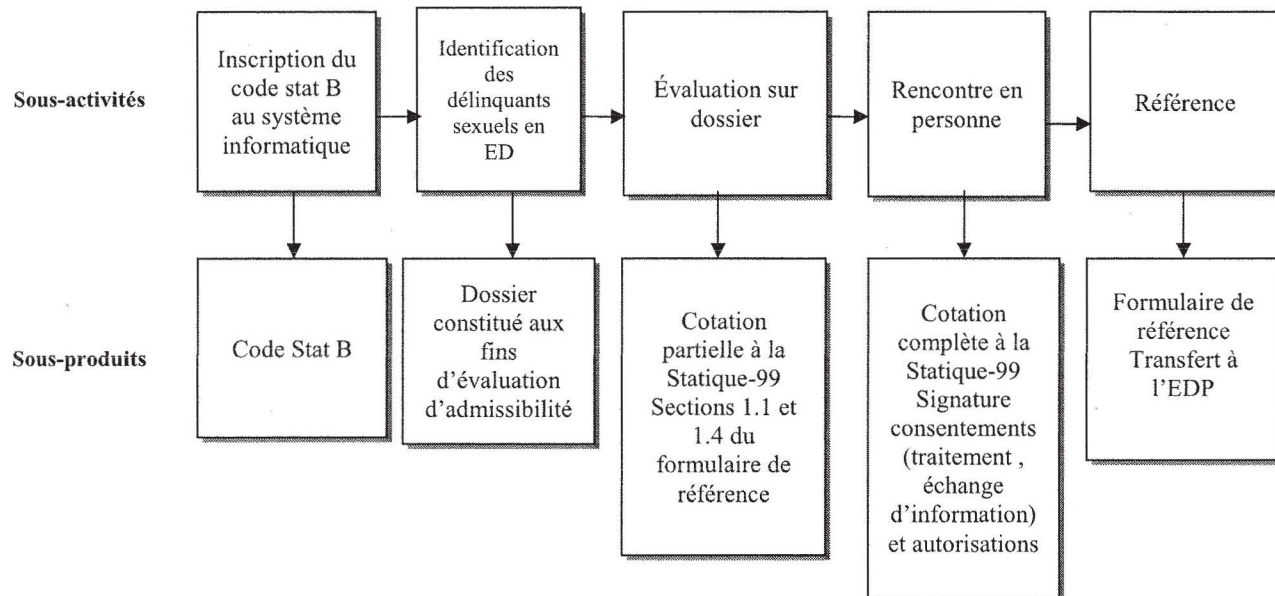
Comme le soutiennent Marshall et al. (2003), l'approche thérapeutique basée sur le modèle cognitivo-comportemental est plus complète et vise un plus grand éventail de cibles d'intervention que les programmes basés sur l'approche purement

comportementale qui ciblait uniquement la modification de l'intérêt sexuel déviant des agresseurs sexuels.

Dans cette perspective, le programme de Percé capitalise donc les acquis de l'approche cognitivo-comportementale en orientant le traitement des agresseurs sexuels sur l'acquisition d'habileté et de compétences visant à réduire l'impact des facteurs de risque.

1.5. Description des activités

1.5.1. Modèle processuel : Dépistage et référence



Théoriquement, le processus de dépistage et de référence est censé suivre une procédure rigoureuse. D'abord, dans chacun des établissements de détention, toutes les personnes contrevenantes incarcérées pour des délits de nature sexuelle font l'objet d'une inscription au système informatique DACOR. Cette inscription se matérialise par un *Code stat B*, qui consigne les articles du Code criminel sur lesquels se fondent la décision d'incarcération, les ordonnances et mandat d'incarcération et toute autre information susceptible d'identifier des dossiers ayant trait à des délits sexuels. Cinq niveaux de contrôle sont en place pour s'assurer que cette inscription soit effective : au moment de

l'admission, du classement, du calcul de sentence, de la réception du dossier par l'agent des services correctionnels responsable, ou lors de la réception du dossier par le (la) professionnel (le) ou le (la) chargé (e) de l'évaluation.

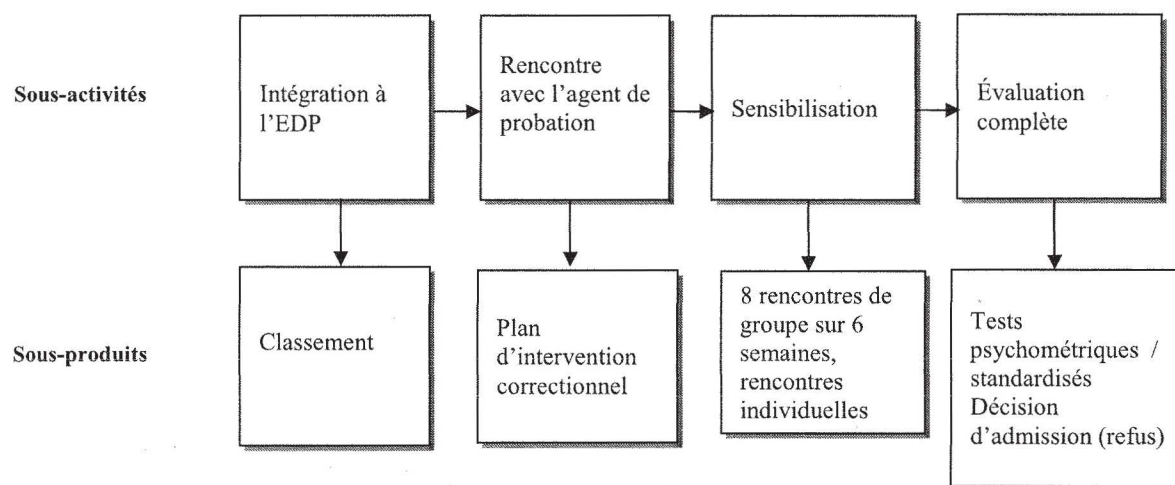
Ensuite, chaque jour le conseiller en milieu carcéral (CMC) sort l'extrait Code stat B pour chaque détenu afin de vérifier la durée de la peine d'incarcération. Les dossiers des personnes contrevenantes de sexe masculin, dont la durée d'incarcération est égale ou supérieure à 10 mois, pour permettre un séjour de 6 mois à l'EDP, sont extraits et toutes les informations nécessaires en vue d'une évaluation d'admissibilité à Percé sont colligées.

En outre, une fois le dossier constitué aux fins d'évaluation, le professionnel des Services correctionnels entreprend une première évaluation sur dossier. Cette analyse consiste à repérer les informations susceptibles de compromettre une référence vers Percé. Cette sous-étape permet au professionnel des Services correctionnels de débiter la cotation à la *Statique 99* et de compléter les sections 1.1 à 1.4 du *Formulaire de référence*.

Par ailleurs, le professionnel des Services correctionnels rencontre la personne contrevenante pour valider les informations recueillies et les considérations générales et examiner les conditions particulières le cas échéant. Il complète la cotation à la *Statique 99* et fait signer par le contrevenant les différents formulaires de consentement et autorisation requis avant de poursuivre le processus de référence. Il s'agit notamment du consentement au traitement et à l'échange d'informations et des autorisations de divulgation de renseignements nominatifs, le cas échéant.

Enfin, le professionnel des Services correctionnels procède à la référence des personnes contrevenantes à l'EDP. À cet effet, il complète les sections 1.5 à 1.6 du *Formulaire de référence* et le transmet par courriel à la CMC de Percé après avoir pris le soin d'informer la personne contrevenante. Sur confirmation par la CMC de Percé d'une place disponible, l'ensemble du dossier du contrevenant est transmis et le transfert, proprement dit, a lieu.

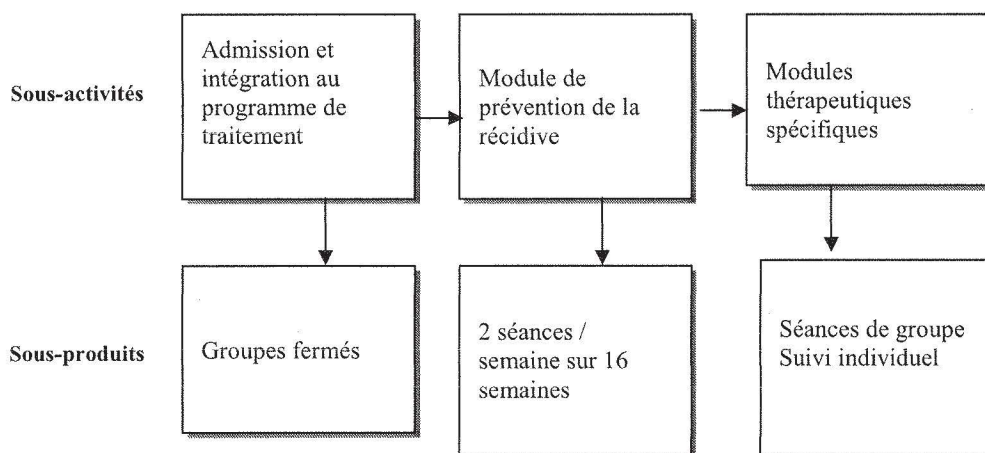
1.5.2. Modèle processuel : Évaluation et sensibilisation



Les six premières semaines du séjour des personnes contrevenantes à l'EDP constituent une période d'évaluation et de travail sur la motivation, la conscientisation et la responsabilisation. Dès l'intégration des personnes contrevenantes à l'EDP, une rencontre d'évaluation est prévue avec l'agent de probation pour élaborer le plan d'intervention correctionnel du contrevenant. Par ailleurs, le processus de sensibilisation, qui s'articule autour d'ateliers et de rencontres de groupe, vise à transmettre des informations de nature à susciter et à renforcer leur motivation pour une adhésion volontaire à la poursuite du traitement.

Enfin, l'équipe traitante du CSSS procède à une évaluation complète de la problématique criminogène du détenu. Cette évaluation, en laboratoire, se fait au moyen de différents tests psychométriques et standardisés conçus à cet effet. À la clé, l'équipe clinique se prononce définitivement sur l'admission du contrevenant au traitement.

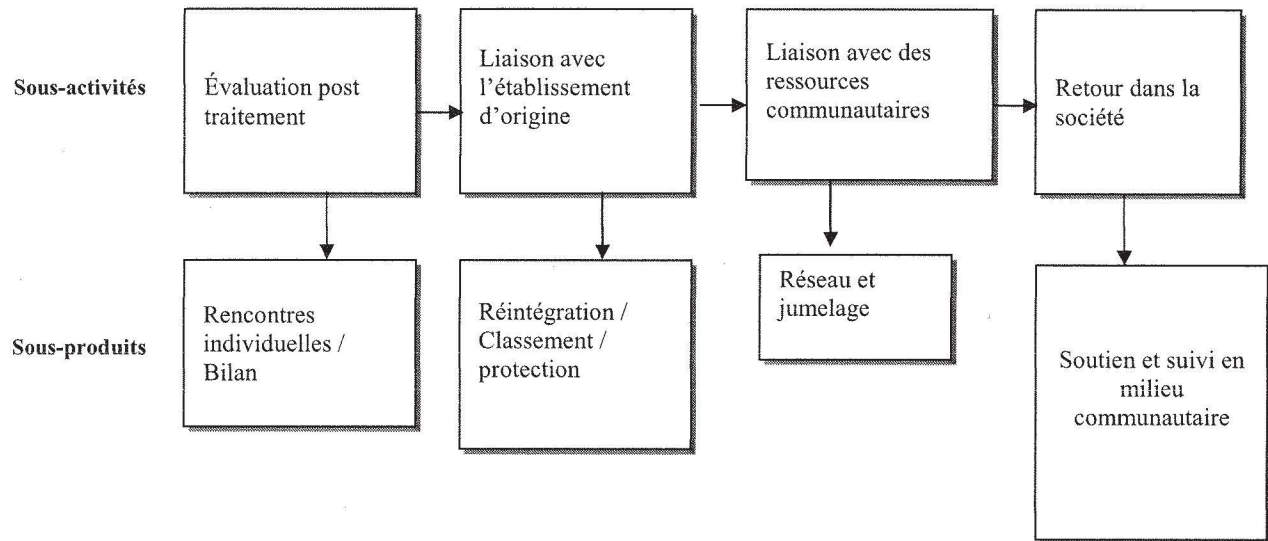
1.5.3. Modèle processuel : Traitement des personnes contrevenantes



Le programme de traitement, proprement dit, s'étale sur 16 à 18 semaines. À l'admission, des groupes fermés de 8 à 12 participants sont constitués. Une première modalité thérapeutique portant sur la prévention de la récidive est offerte à l'ensemble des participants. Durant 16 semaines, les participants suivront deux ateliers de groupe hebdomadaires s'articulant autour de thèmes relatifs à la restructuration cognitive, l'empathie et sensibilisation à la victime, le plan de maîtrise de soi.

Par ailleurs, des modalités thérapeutiques spécifiques sont administrées sur une base facultative pour tenir compte des besoins particuliers des participants présentant un niveau de risque de récidive plus élevé. Les participants qui le souhaiteraient peuvent intégrer sur une base continue des ateliers thématiques incluant des thèmes comme la modification des préférences sexuelles, les habiletés sociales et affirmation de soi et bien d'autres. Des rencontres individuelles bihebdomadaires avec le conseiller clinique attitré sont prévues pour assurer le suivi du plan de traitement du détenu.

1.5.4. Modèle processuel : Maintien des acquis



Les dernières semaines sont consacrées essentiellement aux activités qui concourent à la pérennisation des acquis du traitement. Une évaluation post-traitement donne l'occasion à l'équipe clinique de faire le bilan de la problématique criminogène du contrevenant. À la suite de ce bilan, l'agent des services correctionnels (ASC) titulaire établit la liaison, d'une part, avec l'établissement de détention d'origine du contrevenant afin de préparer sa réintégration, le cas échéant, dans des conditions sécuritaires. D'autre part, l'ASC initie des contacts avec les organismes communautaires spécialisés dans les problématiques de délinquance sexuelle en vue de s'assurer de la prise en charge du délinquant sexuel une fois en société après sa libération. Ces ressources communautaires sont censées s'impliquer dans la poursuite de la réinsertion sociale des personnes contrevenantes à travers des services de suivi offerts aux délinquants sexuels sur une base volontaire.

1.6. Les intrants du programme

Les intrants qui sous-tendent toutes les composantes du modèle logique sont les ressources financières et non financières utilisées pour exécuter les activités, produire les extrants et atteindre les résultats escomptés du programme.

1.7. Les extrants du programme

Les extrants correspondent aux services et/ou produits offerts par le programme aux populations cibles pour résoudre le problème à l'origine de l'intervention.

Le programme de Percé offre des services spécialisés en délinquance sexuelle aux agresseurs sexuels en détention. Ces services prennent diverses formes, dont des ateliers et thérapies de groupe, ponctuées le cas échéant de thérapies individuelles pour répondre à des besoins particuliers de certaines clientèles.

1.8. Les effets du programme

Les effets du programme sont les conséquences directes de ses extrants (Marceau et al., 2008). Les effets correspondent aux différents changements intervenus des suites de la livraison des extrants du programme. En règle générale, il existe plusieurs niveaux d'effets qui correspondent à des changements qui se manifestent à des moments différents dans le temps : les effets directs dénotent une prise de conscience ou l'acquisition de connaissances ; les effets intermédiaires sont liés à un changement de comportement suite à cette prise de conscience ou à l'acquisition de connaissance ; et les effets ultimes quant à eux réfèrent à un impact sociétal.

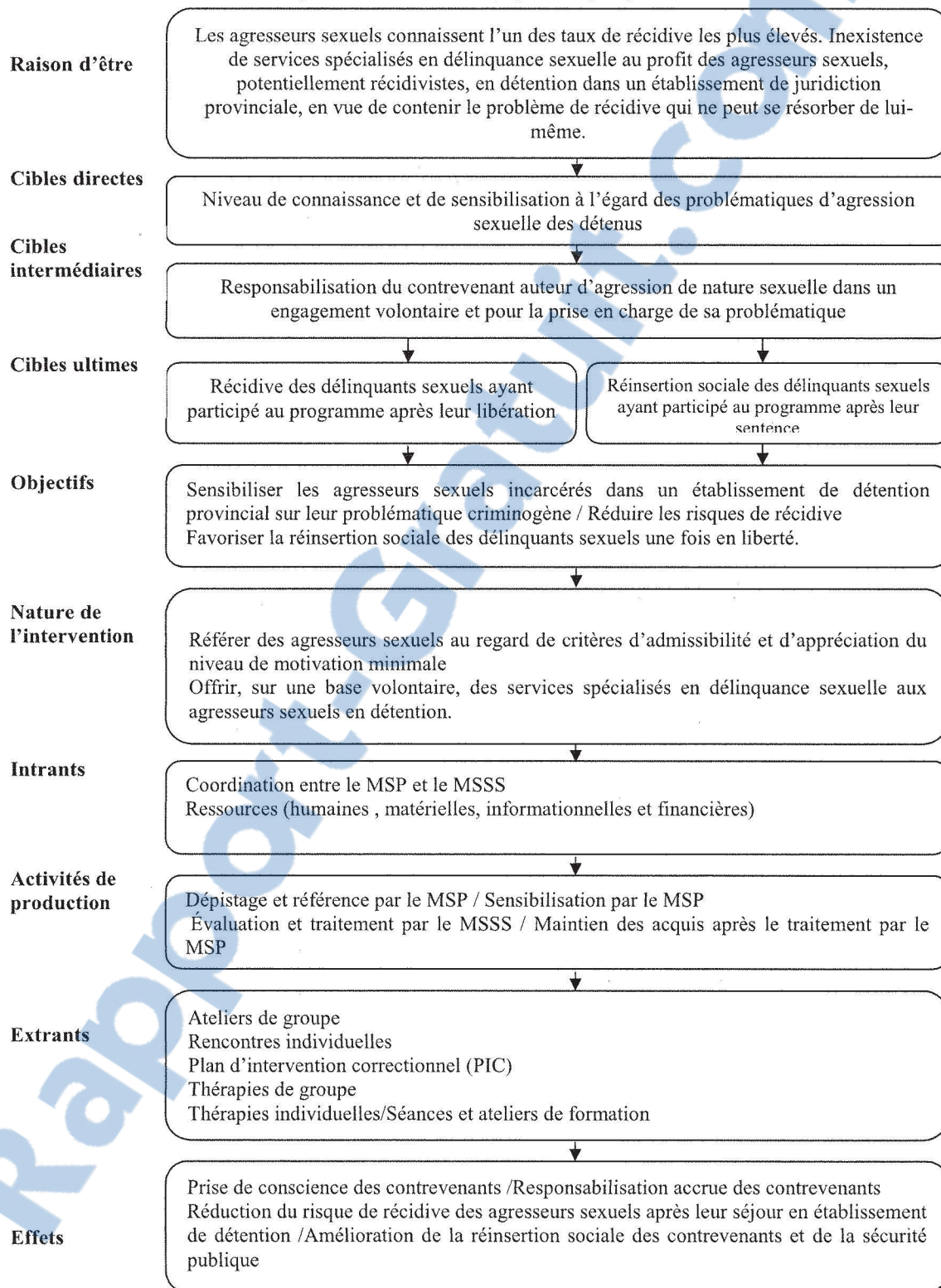
Dans le cadre du programme de Percé les effets prévus sont :

- Une prise de conscience accrue des contrevenants : ce point est considéré comme un effet immédiat qui découle directement des extrants du programme.
- Une responsabilisation accrue des contrevenants : cet effet intermédiaire est censée résulter de la prise de conscience et de l'acquisition de connaissances. On s'attend à ce que les délinquants sexuels ayant bénéficié des services du programme manifestent une prise en charge volontaire de leur problématique criminogène. Cette responsabilisation se traduit par un changement de comportement concret.
- Le risque de récidive des agresseurs sexuels ayant participé au programme est réduit : il s'agit ici d'un effet ultime au sens où il correspond à un impact sociétal

dans une certaine mesure. En effet, la récidive est directement liée à l'incidence et à la prévalence des agressions sexuelles dans la société.

- La réinsertion sociale des agresseurs sexuels ayant participé au programme est facilitée : comme dans le cas précédent, il s'agit également d'un effet ultime.

Figure 5 : Modèle logique du programme



2. La stratégie d'évaluation

2.1. Objectifs et portée de l'évaluation

Cette évaluation est entreprise dans l'optique d'informer les responsables du programme au MSP sur la conformité de la mise en œuvre des composantes correctionnelles. Notamment, il s'agit d'examiner dans quelle mesure les composantes correctionnelles du programme, dont le MSP est responsable, ont été exécutées conformément à ce qui avait été planifié. À la clé, les constatations et les recommandations de l'évaluation devraient permettre au MSP d'apporter les ajustements nécessaires à la mise en œuvre.

2.2. Méthode d'évaluation

Pour l'évaluation de ce programme, nous proposons une évaluation de l'implantation de type 1b (Champagne et al., 2009). En effet, ce type d'évaluation permet une analyse des déterminants contextuels du degré de mise en œuvre de l'intervention. En d'autres termes, « il aide à comprendre les variations observées dans le degré de mise en œuvre d'une intervention ou dans le niveau d'intégralité de son implantation » (Yeaton et Seachrest, 1985 dans Champagne et al., 2009).

Par ailleurs, notre démarche évaluative s'appuie sur une approche de triangulation de méthodes (croisement de méthodes quantitatives et qualitatives) et des sources de données pour chacune des questions. Ce croisement permet de renforcer la crédibilité de nos constatations et recommandations.

2.3. Questions d'évaluation

Les questions d'évaluation ont été identifiées à partir du modèle logique et des modèles processuels conçus sur la base des informations produites par le MSP au sujet de la stratégie et du fonctionnement du programme. Ces questions sont listées ci-dessous dans la matrice d'évaluation (voir annexe A):

2.4. Les indicateurs d'évaluation

Les indicateurs afférents à chacune des questions et les méthodes de collecte de données sont consignés dans la matrice d'évaluation (annexe A). Ces indicateurs sont adaptés des documents produits par le MSP.

2.5. Sources d'information

Cette étude a recours à des sources de données primaires et secondaires. Les sources primaires d'informations font référence aux données de première main colligées directement auprès des acteurs de la conception et de la mise en œuvre du programme. En règle générale, ces données sont obtenues au moyen d'enquêtes, d'entrevues, d'études de cas, de panels d'experts, ou de groupe de discussion. Les sources secondaires d'informations proviennent de données issues de documents existants, archives, fichiers de données, rapports, etc.

Dans le cadre de cette étude, une source d'informations primaires est considérée : des entrevues avec des personnes-ressources clés. Les sources secondaires incluront entre autres les documents et les rapports fournis par le programme, ainsi que les bases de données statistiques mises à disposition par le programme.

2.6. Méthodes de collecte des données

Pour répondre aux questions d'évaluation, les méthodes de collecte utilisées et présentées ci-dessous sont de types mixtes, alliant méthodes qualitatives et quantitatives. Il s'agit de :

- Revue de dossiers;
- Revue des bases de données et du profil statistique du programme;
- Entrevue avec des personnes-ressources clés;

Ces méthodes seront utilisées selon la séquence suivante : revue de dossiers, revue des bases de données et du profil statistique du programme, entrevue avec des personnes-ressources clés qui dépend en partie des résultats des méthodes précédentes.

2.6.1. Revue de dossiers

L'objectif de la revue de dossiers (analyse documentaire) est d'examiner les documents de planification, les dossiers administratifs et financiers et les études internes d'évaluation. Cette analyse documentaire nous permettra de comprendre l'évolution historique et les résultats du programme et peut confirmer l'information sur les perceptions et les connaissances des acteurs de la conception et de la mise en œuvre du programme.

2.6.2. Revue des bases de données et du profil statistique du programme

Les bases de données existantes contiennent de l'information sur les intervenants, les participants et les bénéficiaires. Ainsi, l'objectif de la revue des bases de données et du profil statistique du programme est d'une part d'évaluer la disponibilité de données administratives sur les intervenants, les participants et les bénéficiaires et la possibilité de transformer ces données administratives en données statistiques capables d'être utilisées pour les analyses statistiques subséquentes. Elle sera guidée par les besoins en données aux fins d'analyses statistiques relatives aux indicateurs proposés dans notre matrice des questions d'évaluation (voir annexe A).

D'autre part il s'agit de fournir des informations pour faciliter l'élaboration des questionnaires de l'entrevue des personnes-ressources clés.

2.6.3. Entrevue avec des personnes-ressources clés

L'objectif des entrevues est d'examiner plus avant certaines constatations établies lors des revues de dossier, de la base de données et du profil statistique du programme. En fait, l'entrevue pourrait être la méthode la plus appropriée pour les questions de nature qualitatives proposées dans notre Matrice des Questions d'Évaluation. Pour des raisons pratiques et de temps, le nombre de personnes qui feront l'objet de l'entrevue devra être limité. Le nombre exact de ces personnes sera déterminé en accord avec les instances décisionnelles du programme au regard des résultats des étapes précédentes de l'évaluation.

Les personnes ressources sont pour l'essentiel les membres du personnel du programme et les gestionnaires au sein du MSP.

2.7. Méthodes d'analyse

Dans le cadre de cette étude, les analyses quantitatives et qualitatives seront utilisées pour répondre aux questions d'évaluation.

2.7.1. Analyse statistique

Ce type d'analyse sera mené sur les données issues de la revue des bases de données et du profil statistique du programme. Il s'agira essentiellement, mais pas exclusivement, de statistiques descriptives. Des modèles statistiques plus élaborés (modèle logistique, modèle de durée) seront utilisés en cas de besoin.

2.7.2. Analyse qualitative

Cette analyse concerne la revue de dossiers et les entrevues avec les personnes-ressources clés. Il s'agira de compiler et synthétiser, de façon cohérente et systématique, toutes les données recueillies.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

AUBUT, Jocelyn, et coll. (1993). Les agresseurs sexuels: théorie, évaluation et traitement, Montréal, Les Éditions de la Chenelière inc,

Finkelhor, D. (1984). *Child sexual abuse : New theory and research*. New York: The free press

Finkelhor, D. et S. Ajari (1986). Explanations of pedophilia: a four factor model, *The Journal of Sex research* , 22, pp. 145-161

Gouvernement du Québec (1995). Les agressions sexuelles stop. Des actions réalistes et réalisables. Rapport du groupe de travail sur les agressions à caractère sexuel

Gouvernement du Québec (2001). Orientations gouvernementales en matière d'agression sexuelle

Gouvernement du Québec (2001). Plan d'action gouvernemental en matière d'agression sexuelle 2001-2006

Gouvernement du Québec (2008). Plan d'action gouvernemental en matière d'agression sexuelle 2008-2013

Hall, G. C. N., et R. D. Hirshman (1992). Sexual aggression against children: A conceptual perspective of etiology , *Criminal Justice and Behavior*, 19, pp. 8-23

Malamuth, N.M. et J.V.P. Check (1983). Sexual arousal to rape depictions : individual differences, *Journal of Abnormal Psychology*, 92, pp. 55-67

Marceau, Richard ; Larochelle, Caroline ; Ghislain, Arbour (2008). Notes de cours, Principes et processus d'évaluation de programmes, Ecole nationale d'administration publique, Québec

Marshall, W.D., D.R. Laws , et H.E. Barbaree (1990), *Handbook of sexual assault: Issues, theories and treatment. of the offenders*. New York: Plenum

Ministère de la Sécurité publique (2006). *Les Agressions sexuelles au Québec. Statistiques 2004*. Sainte-Foy, Québec: Direction de la prévention et de la lutte contre la criminalité. Ministère de la Sécurité publique.

Ministère de la Sécurité publique du Québec (2012). *Infractions sexuelles au Québec : Faits saillants 2012*. Québec : Gouvernement du Québec.

Pineau, R., Daveluy, C. (1995). *La planification de la santé : concepts, méthodes, stratégies*. Montréal : Éditions Nouvelles.

Pithens, W.D. (1990). Relapse prevention with sexual aggressors: a method for maintaining therapeutic gain and enhancing external supervision, pp. 343-361, dans W.L. Marshall, D.R. Laws et H.E. Barbaree (dir.), *Handbook of sexual assault: Issues, theories and treatment of the offenders*. New York: Plenum

Pithens, W.D., K.M. Kashima, G.F. Cumming, L.S. Beal et M.M. Buell (1988). Relapse prevention of sexual aggression, pp. 244-260, dans R.A. Prentky et V.L. Quinsey (dir.), *Human sexual aggression: Current perspective*. New York: New York Academy of Sciences.

Proulx, Jean, A. McKibben et R. Lusignan (1996). Relationship between affective components and sexual behaviors in sexual aggressors, *Sexual Abuse: A Journal of Research and treatment*, vol. 9, (7), p. 27

Proulx, Jean, S.-Y., Michel, J. P. Guay et M. Ouimet (1999a). Les agresseurs sexuels d'enfants. Scénarios délictuels et troubles de la personnalité, pp. 187-216, dans Jean Proulx, Maurice Cusson et Marc Ouimet, *Les violences criminelles*. Québec, Les Presses de l'université Laval

Proulx, Jean, S.-Y., Michel, J. P. Guay et M. Ouimet (1999b). Les agresseurs sexuels de femmes. Scénarios délictuels et troubles de la personnalité, pp. 157-185, dans Jean Proulx, Maurice Cusson et Marc Ouimet, *Les violences criminelles*. Québec, Les Presses de l'université Laval

Segal, Z.V. et W.L. Marshall (1985). Heterosexual social skills in a population of rapists and child molesters, *Journal of Consulting and Clinical Psychology*, 53, 1985, pp. 171-185

Statistique Canada. (1993). Enquête sur la violence envers les femmes. Faits saillants et documents d'information sur le questionnaire. Centre canadien de la statistique. H. Johnson et K. Mihorean. Catalogue 11-001F

Sundberg, S.L., H.E. Barbaree et W.L. Marshall (1991). Victim blame and the disinhibition of sexual arousal to rape, violence and victims, 6, pp. 103-120

ANNEXE A : MATRICE D'ÉVALUATION

Questions d'évaluation	Indicateurs	Sources des données		
		Revue des dossiers / Revue de la littérature	Revue des bases de données et du profil statistique du programme	Entrevue avec les personnes ressources
Atteinte de la cible				
1. Quels sont les besoins de la clientèle ciblée?	Descriptif des besoins de la clientèle ciblée	X		
2. Pour quel type de participants (clientèles) ce programme fut conçu?	Profil de la clientèle selon les concepteurs du programme	X		
3. Existe-t-il des critères de sélection des participants?	Critère de sélection	X		
4. Ces critères sont-ils observés par le personnel du programme?	Mesure dans laquelle les critères sont respectés par le personnel Opinion du personnel sur leur recours aux critères dans le processus de dépistage et référence	X	X	X
5. Est-ce que les participants qui remplissent ces critères sont tous considérés par le programme? Pourquoi?	Taux de référence des participants remplissant tous les critères Opinions du personnel sur la référence des participants respectant les critères Opinions des intervenants à Percé	X	X	X
6. Comment le processus de sélection fonctionne-t-il? Est-ce que d'autres personnes, en dehors de celles habilitées, interviennent dans le processus de dépistage et référence?	Opinion du personnel sur le fonctionnement du processus de sélection	X		X
7. Quelles sont les clientèles qui reçoivent les services du programme?	Profil de la clientèle qui reçoit les services du programme	X	X	
8. Le programme rejoint-il la clientèle ciblée? Est-ce que le programme sert la clientèle cible?	Écart entre le profil de la clientèle qui reçoit les services du programme et celui de la clientèle visée Degré d'adéquation entre le profil de la clientèle visée et celui de la clientèle rejointe	X	X	
9. Des clients potentiels rejettent-ils ou quittent-ils le programme? Pourquoi?	Nombre de participants ayant quitté le programme après l'avoir entamé	X	X	X

	Nombre de participants potentiels ayant rejeté le programme Opinions sur les motifs du rejet ou de l'abandon			
10. Combien de participants ont bénéficié des services du programme?	Nombre de participants ayant bénéficié des services du programme	X	X	
Conformité opérationnelle				
11. Est-ce que les participants référés au programme complètent tous la période de sensibilisation de six semaines?	Nombre de participants référés au programme qui ont suivi les séances de sensibilisation Durée moyenne de la période de participation à la sensibilisation Opinions des intervenants à Percé		X	X
12. Est-ce que les participants retournent à leur établissement d'origine une fois terminée leur traitement à Percé?	Taux de retour des participants après leur traitement (= nombre de participants retournés à leur établissement d'origine / nombre total de participants ayant terminé le traitement)	X	X	X
13. Comment les participants au programme de Percé sont-ils pris en charge de retour à leur établissement de détention d'origine?	Opinions du personnel du programme			X

ANNEXE B : CRITÈRES D'ADMISSION ET D'EXCLUSION DU PROGRAMME DE TRAITEMENT

Les critères obligatoires pour la référence vers le programme pour délinquant sexuel de l'établissement de détention de Percé

1. Être de sexe masculin
2. Être détenu pour un délit sexuel ou comportant une intention de nature sexuelle
3. Être soumis à une peine d'incarcération suffisante pour permettre un traitement de 6 mois à l'EDP soit une sentence de 10 mois ou plus
4. Ne pas avoir de cause(s) en suspens pour un délit sexuel ou comportant une intention de nature sexuelle
5. Selon l'information disponible, la déclaration de culpabilité concernant le ou les délits sexuels ou comportant une intention de nature sexuelle n'a pas été et ne sera pas portée en appel
6. Présenter une motivation minimale à s'investir dans une démarche thérapeutique. Les critères qui suivent servent de complément afin de mesurer l'ouverture à la thérapie, mais ne seront pas considérés comme des conditions obligatoires dans l'étude :
 - a. Souhaiter développer des habiletés pour éviter la récidive
 - b. Souhaiter développer des habiletés pour fonctionner de façon socialement acceptable
 - c. Demander clairement une référence pour suivre le traitement offert à l'EDP
 - d. Tout autre motif suffisant pour justifier une motivation minimale.

Rapport-Gratuit.com



D0212640 4